

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL**

Département du Puy-de-Dôme

Délibération 2023/06/06

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11
Abstentions :
Contre :
Pour : 11

L'an deux mille vingt-trois,
Le 7 juillet
Le Conseil Municipal
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Date convocation du Conseil : 3 juillet 2023
Date d'affichage : 3 juillet 2023

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

Pouvoirs : Maurice LEVET donne pouvoir à Philippe MOUGEL
Jérémy JACQUART donne pouvoir à Marie-Pierre AMOUROUX
Christelle MONIER donne pouvoir à Marilyne NAMYST
Fabienne BEAUGER donne pouvoir à Julien GUILLAUME

Absent: Laurent RETAILLEAU, Karine BOURDÉ

Michel SAUVADET est élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION PROJET NOUVELLE ECOLE

Le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de rénover l'école primaire actuelle ou de construire un nouvel établissement. Il expose les conclusions finales de l'étude de programmation commandée à cet effet : 2,464 millions d'euros HT pour rénover l'école actuelle (2,064 millions d'euros HT de travaux + 400 000 euros de location de bâtiments modulaires pour l'accueil des élèves durant les travaux) ; et 2,595 millions d'euros HT pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire (2,475 millions d'euros HT + 120 000 euros d'achat de terrain).

Il rappelle que le projet de rénovation de l'école actuelle ne prévoit pas la partie accès (construction de trottoirs, élargissement de la voie d'accès au parking, création d'une sortie directe du parking sur la départementale...). Il précise que la commission Nouvelle école du conseil municipal, qui a accompagné cette étude de programmation ces derniers mois, s'est prononcée très largement en faveur de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Le Maire présente l'avant-projet définitif de nouvelle école élaboré depuis les travaux de la commission Nouvelle école et le chantier estimé, cette fois, à 2,747 millions d'euros HT. Pour financer en majorité la réalisation de ce projet, il propose de solliciter auprès de la Région Aura la subvention européenne Feder d'un montant de 60%.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote A L'UNANIMITÉ la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, valide l'avant-projet définitif, vote la demande de subvention européenne Feder selon le plan de financement suivant :

- Subvention européenne : 1 648 200 euros

- Financement propre : 1 098 800 euros

TOTAL : 2 747 000 euros

et autorise le Maire à mener en son nom toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Publié le

Le Maire

